

## DÉLIBÉRATION du 11 juillet 2022

Présents: 23 Excusés: 4 4 pouvoirs  Absents: / Votants: 27 En exercice: 27  Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 13 JUL. 2022  Publiée, le 15 JUL. 2027  Notifiée, le	L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.  Étaient présents: M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Cédric DOTTOR, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Adeline ROUSSEAU, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.  Étaient absents excusés: Mme Anne-Marie HENRY (ayant donné pouvoir à M. Jérôme LECERF), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Mme Laura BRETAUD) Assistait également au titre des services: Philippe RENAUD, DGS Secrétaire de séance: Mme Laura BRETAUD  Date de la convocation: 05 juillet 2022
Délibération	RESSOURCES HUMAINES
n°22.4.11	Création d'un poste d'assistant de gestion comptable et des ressources humaines

Suite à l'engagement d'une démarche d'accompagnement des agents pour adapter l'organisation des services aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, la Collectivité a été assistée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique pour un audit des services avec état des lieux et propositions.

Un état des lieux de la démarche engagée auprès des services et des évolutions de l'organigramme ont été présentés le 30 mai au Bureau Municipal pour une  $1^{ere}$  validation.

Ce travail a également fait l'objet d'une restitution auprès des responsables de service et d'équipe le 21 juin et d'une présentation au Comité technique pour avis le 30 juin.

L'organisation proposée repose sur une structuration de l'organigramme en 4 pôles (services techniques, services à la population, services enfance jeunesse et CCAS) et des services support (finances – comptabilité et ressources humaines) sous l'autorité de la direction générale.

Elle implique notamment de revoir l'organisation des services administratifs et de renforcer, dans un 1<sup>er</sup> temps, les services finances – comptabilité et ressources humaines afin notamment de favoriser la montée en compétences des responsables de ces services, la prise de recul permettant d'améliorer le travail de proposition et d'aide à la décision, la préparation des changements.

Il est donc proposé de créer un poste assistant de gestion comptable et des ressources humaines.

## Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 30 mai 2022,

Vu l'avis favorable du Comité technique du 30 juin 2022,

Vu le tableau des emplois;

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ► CRÉE un emploi permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 permettant le recrutement d'un assistant de gestion comptable et des ressources humaines ouvert sur les grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C.
- ▶ DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget 2022 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour extrait conforme au registre »

Nadine YOU, Maire